

Vu et vérifié et porté en
da-Urundi L. C. N° 125 du 31.1.61
Le Comptable Territorial, 931

Fr.

ETAT DES SALAIRES (1)

dus pour la semaine de 26 au 31 XII 60
 aux JOURNALIERS occupés à (2) Entretien route Janv 61
 suivant détail ci-dessous:

Catégorie (3)	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Nombre de journées	Salaire journalier	Montant des salaires
Capita								12	15	180
Journaliers								11	14	154
								263	13	3419
										3253
									For	41
										3294
TOTAUX:										

Arrêté à la somme de (4) Trois mille sept cents cinquante quatre L.

Vu payer: A Ruhengeri, le 31-12-1960

Les témoins, NGARAHOEY-
Banyar

(5) Le CV R. N. S. 120

BARIGIRA A

Hau

Vu pour approbation, vérification et imputation
à charge de l'article 9109 13e article 961
du
et inscription à la fiche 1 ter, n° 2

Le sous-gestionnaire des crédits,

L'Administrateur Territorial
SIEBEKA de CASTERLE

- (1) Un état séparé par travail ou chantier à adresser d'après carnet ou liste d'appel.
- (2) Indication du travail ou chantier.
- (3) Capitas, sentinelles, travailleurs, porteurs d'eau, etc....
- (4) En toutes lettres.
- (5) Qualité et signature du fonctionnaire qui établit l'état.

Livre de caisse n° 120